

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT ET UN FEVRIER DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT
Le 21 FEVRIER

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,
Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Ginette GARNIER,
Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Mme Renée TORRES, Mme Chantal
VARAGNAT, Mme Sylvie JERDON et Messieurs Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Laurent
FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Hugues JEANTET, Éric PRADAT, Mario
SCARNA, M. Michel LAGIER, M. Éric BESSEY, M. Jean-Luc DUVILLARD, M. Jacques
MEILHON, M. Jean-Claude CORBIN

Pouvoirs :

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE
Mme Sophie MONTAGNIER donne pouvoir à M. Mario SCARNA
Mme Laurence MEUNIER donne pouvoir à M. Pierre GRATALOUP
Mme Stéfania FLORY donne pouvoir à M. Jean-Claude CORBIN

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 28
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 24
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 4
CONVOCATION EN DATE : 14 février 2020
DATE D'AFFICHAGE : 28 février 2020

OBJET : Affectation des résultats 2019

-----**N°2020/018**

Vu les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales
fixent les règles de l'affectation des résultats.

Vu l'adoption du compte administratif de l'exercice 2019,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif, conformément au compte de gestion, fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de clôture cumulé de : **1 479 586.31 €**
- Un excédent d'investissement de clôture cumulé de : **1 167 876.66 €**

Je vous propose d'affecter au compte :

- 1068-ONA-01 Excédent de fonctionnement capitalisé : **1 179 586.31 €**
- 002-ONA-01 Excédent de fonctionnement reporté : **300 000.00 €**
- 001-ONA-01 Excédent d'investissement reporté : **1 167 876.66 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, le Maire

